

Démarche : 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS, A TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISÉS POUR LA CHASSE AU VOL

Organisme : Service environnement

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

IMPORTANT :
Il convient de déposer un dossier par commune concernée.

Conformément aux dispositions ministérielles et préfectorales en vigueur pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), la présente démarche simplifiée permet d'effectuer en ligne une demande de destruction d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de la Marne.

Attention : Veuillez noter que toute personne ayant obtenu une autorisation pour la saison 2024/2025 et n'ayant pas transmis son bilan ne verra pas sa nouvelle demande de destruction prise en considération.

Informations du demandeur :

Rappel :

Les demandes suivantes seront refusées :

- si vous ne pouvez pas justifier d'élevages avicoles pour la destruction du renard ;
- toutes demandes de tir dans des parcelles sylvicoles.

Date de l'ouverture générale : 21 septembre 2025

Date de la clôture générale : 28 février 2026

N° du dossier du bilan pour la campagne 2024-2025

Indiquer ici le numéro du dossier figurant sur votre bilan de la campagne 2024/ 2025.

En cas de première demande, merci de bien vouloir l'indiquer.

ADRESSE

Adresse de l'utilisateur (N°, rue, code postal, commune)

E-mail

Adresse mail à laquelle l'autorisation vous sera envoyée

Téléphone

N° de téléphone auquel le demandeur est joignable pour toute demande de précision de la part de l'administration.

Qualité du demandeur

* si le demandeur n'est pas propriétaire ou fermier il doit être en possession d'une délégation écrite pour la destruction d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Fermier

☐ Détenteur du droit de chasse*

☐ Délégué*

☐ Maraîcher

Le demandeur déclare :

Agir sur une surface de (en ha)

Nature de la ou des culture(s)

Commune concernée par la demande

Choisir UNE commune dans la liste. Il convient de déposer un dossier par commune.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ ABLANCOURT

☐ SAINT-MARTIN-D'ABLOIS

☐ AIGNY

☐ ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER

☐ ALLEMANT

☐ ALLIANCELLES

☐ AMBONNAY

☐ AMBRIERES

☐ ANGLURE

☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ ANTHENAY
- ☐ AOUGNY
- ☐ ARCIS-LE-PONSART
- ☐ ARGERS
- ☐ ARRIGNY
- ☐ ARZILLIERES-NEUVILLE
- ☐ ATHIS
- ☐ AUBERIVE
- ☐ AUBILLY
- ☐ AULNAY-L'AITRE
- ☐ AULNAY-SUR-MARNE
- ☐ AUMENANCOURT
- ☐ AUVE
- ☐ AVENAY-VAL-D'OR
- ☐ AVIZE
- ☐ AY
- ☐ BACONNES
- ☐ BAGNEUX
- ☐ LE BAIZIL
- ☐ BANNAY
- ☐ BANNES
- ☐ BARBONNE-FAYEL
- ☐ BASLIEUX-LES-FISMES
- ☐ BASLIEUX-SOUS-CHATILLON
- ☐ BASSU
- ☐ BASSUET
- ☐ BAUDEMONT
- ☐ BAYE
- ☐ BAZANCOURT
- ☐ BEAUMONT-SUR-VESLE
- ☐ BEAUNAY
- ☐ BEINE-NAUROY
- ☐ BELVAL-EN-ARGONNE
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ BERGERES-LES-VERTUS
- ☐ BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL
- ☐ BERMERICOURT
- ☐ BERRU
- ☐ BERZIEUX
- ☐ BETHENIVILLE
- ☐ BETHENY
- ☐ BETHON
- ☐ BETTANCOURT-LA-LONGUE
- ☐ BEZANNES
- ☐ BIGNICOURT-SUR-MARNE
- ☐ BIGNICOURT-SUR-SAULX
- ☐ BILLY-LE-GRAND
- ☐ BINARVILLE
- ☐ BINSON-ET-ORQUIGNY
- ☐ BISSEUIL
- ☐ BLACY
- ☐ BLAISE-SOUS-ARZILLIERES
- ☐ BLANCS-COTEAUX
- ☐ BLESME
- ☐ BLIGNY
- ☐ BOISSY-LE-REPOS
- ☐ BOUCHY-SAINT-GENEST
- ☐ BOUILLY
- ☐ BOULEUSE
- ☐ BOULT-SUR-SUIPPE
- ☐ BOURGOGNE
- ☐ BOURSAULT
- ☐ BOUVANCOURT
- ☐ BOUY
- ☐ BOUZY
- ☐ BRANDONVILLERS
- ☐ BRANSCOURT
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

☐ BRAUX-SAINT-REMY

☐ BREBAN

☐ LE BREUIL

☐ BREUIL

☐ BREUVERY-SUR-COOLE

☐ BRIMONT

☐ BROUILLET

☐ BROUSSY-LE-GRAND

☐ BROUSSY-LE-PETIT

☐ BROYES

☐ BRUGNY-VAUDANCOURT

☐ BRUSSON

☐ LE BUISSON

☐ BUSSY-LE-CHATEAU

☐ BUSSY-LE-REPOS

☐ BUSSY-LETTREE

☐ LA CAURE

☐ CAUREL

☐ CAUROY-LES-HERMONVILLE

☐ LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE

☐ CERNAY-EN-DORMOIS

☐ CERNAY-LES-REIMS

☐ CERNON

☐ CHAINTRIX-BIERGES

☐ CHALONS-EN-CHAMPAGNE

☐ CHALONS-SUR-VESLE

☐ CHALTRAIT

☐ CHAMBRECY

☐ CHAMERY

☐ CHAMPAUBERT

☐ CHAMPFLEURY

☐ CHAMPGUYON

☐ CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE

☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ CHAMPILLON
- ☐ CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT
- ☐ CHAMPVOISY
- ☐ CHANGY
- ☐ CHANTEMERLE
- ☐ CHAPELAINE
- ☐ LA CHAPELLE-FELCOURT
- ☐ LA CHAPELLE-LASSON
- ☐ LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS
- ☐ CHARLEVILLE
- ☐ CHARMONT
- ☐ LES CHARMONTOIS
- ☐ LE CHATELIER
- ☐ CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT
- ☐ CHATILLON-SUR-BROUE
- ☐ CHATILLON-SUR-MARNE
- ☐ CHATILLON-SUR-MORIN
- ☐ CHATRICES
- ☐ CHAUDEFONTAINE
- ☐ CHAUMUZY
- ☐ LA CHAUSSEE-SUR-MARNE
- ☐ CHAVOT-COURCOURT
- ☐ LE CHEMIN
- ☐ CHEMINON
- ☐ CHENAY
- ☐ CHENIERS
- ☐ LA CHEPPE
- ☐ CHEPPES-LA-PRAIRIE
- ☐ CHEPY
- ☐ CHERVILLE
- ☐ CHICHEY
- ☐ CHIGNY-LES-ROSES
- ☐ CHOUILLY
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ CLESLES
- ☐ CLOYES-SUR-MARNE
- ☐ COIZARD-JOCHES
- ☐ VAL-DES-MARAIS
- ☐ COMPERTRIX
- ☐ CONDE-SUR-MARNE
- ☐ CONFLANS-SUR-SEINE
- ☐ CONGY
- ☐ CONNANTRAY-VAUREFROY
- ☐ CONNANTRE
- ☐ CONTAULT
- ☐ COOLE
- ☐ COOLUS
- ☐ CORBEIL
- ☐ CORFELIX
- ☐ CORMICY
- ☐ CORMONTREUIL
- ☐ CORMOYEUX
- ☐ CORRIBERT
- ☐ CORROBERT
- ☐ CORROY
- ☐ COULOMMES-LA-MONTAGNE
- ☐ COUPETZ
- ☐ COUPEVILLE
- ☐ COURCELLES-SAPICOURT
- ☐ COURCEMAIN
- ☐ COURCY
- ☐ COURDEMANGES
- ☐ COURGIVAUX
- ☐ COURJEONNET
- ☐ COURLANDON
- ☐ COURMAS
- ☐ COURTAGNON
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ COURTHIEZY
- ☐ COURTISOLS
- ☐ COURVILLE
- ☐ COUVROT
- ☐ CRAMANT
- ☐ LA CROIX-EN-CHAMPAGNE
- ☐ CRUGNY
- ☐ CUCHERY
- ☐ CUIS
- ☐ CUISLES
- ☐ CUMIERES
- ☐ CUPERLY
- ☐ DAMERY
- ☐ DAMPIERRE-AU-TEMPLE
- ☐ DAMPIERRE-LE-CHATEAU
- ☐ DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
- ☐ DIZY
- ☐ DOMMARTIN-DAMPIERRE
- ☐ DOMMARTIN-LETTREE
- ☐ DOMMARTIN-SOUS-HANS
- ☐ DOMMARTIN-VARIMONT
- ☐ DOMPREMY
- ☐ DONTRIEN
- ☐ DORMANS
- ☐ VAL-DE-VIERE
- ☐ DROSNAY
- ☐ DROUILLY
- ☐ ECLAIRES
- ☐ ECOLLEMONT
- ☐ ECRIENNES
- ☐ ECUEIL
- ☐ ECURY-LE-REPOS
- ☐ ECURY-SUR-COOLE
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ EPEUSE
- ☐ EPERNAY
- ☐ L'EPINE
- ☐ EPOYE
- ☐ ESCARDES
- ☐ ESCLAVOLLES-LUREY
- ☐ LES ESSARTS-LES-SEZANNE
- ☐ LES ESSARTS-LE-VICOMTE
- ☐ ESTERNAY
- ☐ ETOGES
- ☐ ETRECHY
- ☐ ETREPY
- ☐ EUVY
- ☐ FAGNIERES
- ☐ FAUX-FRESNAY
- ☐ FAUX-VESIGNEUL
- ☐ FAVEROLLES-ET-COEMY
- ☐ FAVRESSE
- ☐ FEREBRIANGES
- ☐ FERE-CHAMPENOISE
- ☐ FESTIGNY
- ☐ FISMES
- ☐ FLAVIGNY
- ☐ FLEURY-LA-RIVIERE
- ☐ FLORENT-EN-ARGONNE
- ☐ FONTAINE-DENIS-NUISY
- ☐ FONTAINE-EN-DORMOIS
- ☐ FONTAINE-SUR-AY
- ☐ LA FORESTIERE
- ☐ FRANCHEVILLE
- ☐ LE FRESNE
- ☐ FRESNE-LES-REIMS
- ☐ FRIGNICOURT
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ LE GAULT-SOIGNY
- ☐ GAYE
- ☐ GERMAINE
- ☐ GERMIGNY
- ☐ GERMINON
- ☐ GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
- ☐ GIGNY-BUSSY
- ☐ GIONGES
- ☐ GIVRY-EN-ARGONNE
- ☐ GIVRY-LES-LOISY
- ☐ GIZAUCOURT
- ☐ GLANNES
- ☐ GOURGANCON
- ☐ SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT
- ☐ LES GRANDES-LOGES
- ☐ GRANGES-SUR-AUBE
- ☐ GRATREUIL
- ☐ GRAUVES
- ☐ GUEUX
- ☐ HANS
- ☐ HAUSSIGNEMONT
- ☐ HAUSSIMONT
- ☐ HAUTEVILLE
- ☐ HAUTVILLERS
- ☐ HEILTZ-LE-HUTIER
- ☐ HEILTZ-LE-MAURUPT
- ☐ HEILTZ-L'EVEQUE
- ☐ HERMONVILLE
- ☐ HERPONT
- ☐ HEUTREGIVILLE
- ☐ HOURGES
- ☐ HUIRON
- ☐ HUMBAUVILLE
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ ISLES-SUR-SUIPPE
- ☐ ISLE-SUR-MARNE
- ☐ ISSE
- ☐ LES ISTRES-ET-BURY
- ☐ JALONS
- ☐ JANVILLIERS
- ☐ JANVRY
- ☐ JOISELLE
- ☐ JONCHERY-SUR-SUIPPE
- ☐ JONCHERY-SUR-VESLE
- ☐ JONQUERY
- ☐ JOUY-LES-REIMS
- ☐ JUSSECOURT-MINECOURT
- ☐ JUVIGNY
- ☐ LACHY
- ☐ LAGERY
- ☐ LANDRICOURT
- ☐ LARZICOURT
- ☐ LAVAL-SUR-TOURBE
- ☐ LAVANNES
- ☐ LENHARREE
- ☐ LEUVRIGNY
- ☐ LHERY
- ☐ LIGNON
- ☐ LINTHELLES
- ☐ LINTHES
- ☐ LISSE-EN-CHAMPAGNE
- ☐ LIVRY-LOUVERCY
- ☐ LOISY-EN-BRIE
- ☐ LOISY-SUR-MARNE
- ☐ LOIVRE
- ☐ LOUVOIS
- ☐ LUDS
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ MAFFRECOURT
- ☐ MAGENTA
- ☐ MAGNEUX
- ☐ MAILLY-CHAMPAGNE
- ☐ MAIRY-SUR-MARNE
- ☐ MAISONS-EN-CHAMPAGNE
- ☐ MALMY
- ☐ MANCY
- ☐ MARCILLY-SUR-SEINE
- ☐ MARDEUIL
- ☐ MAREUIL-EN-BRIE
- ☐ MAREUIL-LE-PORT
- ☐ MAREUIL-SUR-AY
- ☐ MARFAUX
- ☐ MARGERIE-HANCOURT
- ☐ MARGNY
- ☐ MARIGNY
- ☐ MAROLLES
- ☐ MARSANGIS
- ☐ MARSON
- ☐ MASSIGES
- ☐ MATIGNICOURT-GONCOURT
- ☐ MATOUGUES
- ☐ MAURUPT-LE-MONTOIS
- ☐ MECRINGES
- ☐ LE MEIX-SAINT-EPOING
- ☐ LE MEIX-TIERCELIN
- ☐ MERFY
- ☐ MERLAUT
- ☐ MERY-PREMECY
- ☐ LES MESNEUX
- ☐ LE MESNIL-SUR-OGER
- ☐ MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ MOIREMONT
- ☐ MOIVRE
- ☐ MONCETZ-LONGEVAS
- ☐ MONCETZ-L'ABBAYE
- ☐ MONDEMENT-MONTGIVROUX
- ☐ MONTBRE
- ☐ MONTGENOST
- ☐ MONTEPREUX
- ☐ MONTHELON
- ☐ MONTIGNY-SUR-VESLE
- ☐ MONTMIRAIL
- ☐ MONTMORT-LUCY
- ☐ MONT-SUR-COURVILLE
- ☐ MORANGIS
- ☐ MORSAINS
- ☐ MOSLINS
- ☐ MOURMELON-LE-GRAND
- ☐ MOURMELON-LE-PETIT
- ☐ MOUSSY
- ☐ MUIZON
- ☐ MUTIGNY
- ☐ NANTEUIL-LA-FORET
- ☐ NESLE-LA-REPOSTE
- ☐ NESLE-LE-REPONS
- ☐ LA NEUVILLE-AUX-BOIS
- ☐ LA NEUVILLE-AUX-LARRIS
- ☐ LA NEUVILLE-AU-PONT
- ☐ NEUVY
- ☐ NOGENT-L'ABBESSE
- ☐ NOIRLIEU
- ☐ NORROIS
- ☐ LA NOUE
- ☐ NUISEMENT-SUR-COOLE
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ OGER
- ☐ OGNES
- ☐ OIRY
- ☐ OLIZY
- ☐ OMEY
- ☐ ORBAIS-L'ABBAYE
- ☐ ORCONTE
- ☐ ORMES
- ☐ OUTINES
- ☐ OUTREPONT
- ☐ OYES
- ☐ PARGNY-LES-REIMS
- ☐ PARGNY-SUR-SAULX
- ☐ PASSAVANT-EN-ARGONNE
- ☐ PASSY-GRIGNY
- ☐ PEAS
- ☐ LES PETITES-LOGES
- ☐ PEVY
- ☐ PIERRE-MORAINS
- ☐ PIERRY
- ☐ PLEURS
- ☐ PLICHANCOURT
- ☐ PLIVOT
- ☐ POCANCY
- ☐ POGNY
- ☐ POILLY
- ☐ POIX
- ☐ POMACLE
- ☐ PONTFAVERGER-MORONVILLIERS
- ☐ PONTHION
- ☐ POSSESSE
- ☐ POTANGIS
- ☐ POUILLON
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ PRINGY
- ☐ PROSNES
- ☐ PROUILLY
- ☐ PRUNAY
- ☐ PUISIEULX
- ☐ QUEUDES
- ☐ RAPSECOURT
- ☐ RECY
- ☐ REIMS
- ☐ REIMS-LA-BRULEE
- ☐ REMICOURT
- ☐ REUIL
- ☐ REUVES
- ☐ REVEILLON
- ☐ RIEUX
- ☐ RILLY-LA-MONTAGNE
- ☐ LES RIVIERES-HENRUEL
- ☐ ROMAIN
- ☐ ROMERY
- ☐ ROMIGNY
- ☐ ROSNAY
- ☐ ROUFFY
- ☐ ROUVROY-RIPONT
- ☐ SACY
- ☐ SAINT-AMAND-SUR-FION
- ☐ SAINT-BON
- ☐ SAINT-BRICE-COURCELLES
- ☐ SAINT-CHERON
- ☐ SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE
- ☐ SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE
- ☐ SAINT-EULIEN
- ☐ SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET
- ☐ SAINTE-GEMME
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ SAINT-GIBRIEN
- ☐ SAINT-GILLES
- ☐ SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE
- ☐ SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
- ☐ SAINT-HILAIRE-LE-PETIT
- ☐ SAINT-IMOGES
- ☐ SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE
- ☐ SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE
- ☐ SAINT-JEAN-SUR-TOURBE
- ☐ SAINT-JUST-SAUVAGE
- ☐ SAINT-LEONARD
- ☐ SAINT-LOUP
- ☐ SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE
- ☐ SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE
- ☐ SAINT-MARD-SUR-AUVE
- ☐ SAINT-MARD-LES-ROUFFY
- ☐ SAINT-MARD-SUR-LE-MONT
- ☐ SAINTE-MARIE-A-PY
- ☐ SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS
- ☐ SAINT-MARTIN-L'HEUREUX
- ☐ SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
- ☐ SAINT-MASMES
- ☐ SAINT-MEMMIE
- ☐ SAINTE-MENEHOULD
- ☐ SAINT-OUEN-DOMPROT
- ☐ SAINT-PIERRE
- ☐ SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS
- ☐ SAINT-QUENTIN-LE-VERGER
- ☐ SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE
- ☐ SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON
- ☐ SAINT-REMY-SOUS-BROYES
- ☐ SAINT-REMY-SUR-BUSSY
- ☐ SAINT-SATURNIN
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

☐ SAINT-THIERRY

☐ SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE

☐ SAINT-UTIN

☐ SAINT-VRAIN

☐ SAPIGNICOURT

☐ SARCY

☐ SARON-SUR-AUBE

☐ SARRY

☐ SAUDOY

☐ SAVIGNY-SUR-ARDRES

☐ SCRUPT

☐ SELLES

☐ SEPT-SAULX

☐ SERMAIZE-LES-BAINS

☐ SERMIERS

☐ SERVON-MELZICOURT

☐ SERZY-ET-PRIN

☐ SEZANNE

☐ SILLERY

☐ SIVRY-ANTE

☐ SOGNY-AUX-MOULINS

☐ SOGNY-EN-L'ANGLE

☐ SOIZY-AUX-BOIS

☐ SOMME-BIONNE

☐ SOMMEPY-TAHURE

☐ SOMMESOUS

☐ SOMME-SUIPPE

☐ SOMME-TOURBE

☐ SOMME-VESLE

☐ SOMME-YEVRE

☐ SOMPUIS

☐ SOMSOIS

☐ SONGY

☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ SOUDE
- ☐ SOUDRON
- ☐ SOULANGES
- ☐ SOULIERES
- ☐ SUIPPES
- ☐ SUIZY-LE-FRANC
- ☐ TAISSY
- ☐ TALUS-SAINT-PRIX
- ☐ TAUXIERES-MUTRY
- ☐ THAAS
- ☐ THIBIE
- ☐ THIEBLEMONT-FAREMONT
- ☐ THIL
- ☐ THILLOIS
- ☐ LE THOULT-TROSNAY
- ☐ VAL-DE-VESLE
- ☐ TILLOY-ET-BELLAY
- ☐ TINQUEUX
- ☐ TOGNY-AUX-BOEUFs
- ☐ TOURS-SUR-MARNE
- ☐ TRAMERY
- ☐ TRECON
- ☐ TREFOLS
- ☐ TREPAIL
- ☐ TRESLON
- ☐ TRIGNY
- ☐ TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE
- ☐ TROIS-PUITS
- ☐ TROISSY
- ☐ UNCHAIR
- ☐ VADENAY
- ☐ VALMY
- ☐ VANAUULT-LE-CHATEL
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ☐ VANDEUIL
- ☐ VANDIERES
- ☐ VASSIMONT-ET-CHAPELAINE
- ☐ VATRY
- ☐ VAUCHAMPS
- ☐ VAUCIENNES
- ☐ VAUCLERC
- ☐ VAUDEMANGE
- ☐ VAUDESINCOURT
- ☐ VAVRAY-LE-GRAND
- ☐ VAVRAY-LE-PETIT
- ☐ VELYE
- ☐ VENLAY
- ☐ VENTEUIL
- ☐ VERDON
- ☐ VERNANCOURT
- ☐ VERNEUIL
- ☐ VERRIERES
- ☐ VERT-TOULON
- ☐ VERTUS
- ☐ VERZENAY
- ☐ VERZY
- ☐ VESIGNEUL-SUR-MARNE
- ☐ LA VEUVE
- ☐ LE VEZIER
- ☐ LE VIEIL-DAMPIERRE
- ☐ VIENNE-LA-VILLE
- ☐ VIENNE-LE-CHATEAU
- ☐ VILLE-DOMMANGE
- ☐ VILLE-EN-SELVE
- ☐ VILLE-EN-TARDENOIS
- ☐ VILLENEUVE-LA-LIONNE
- ☐ LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE
- ☐

2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

☐ VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE

☐ VILLERS-ALLERAND

☐ VILLERS-AUX-BOIS

☐ VILLERS-AUX-NOEUDS

☐ VILLERS-EN-ARGONNE

☐ VILLERS-FRANQUEUX

☐ VILLERS-LE-CHATEAU

☐ VILLERS-LE-SEC

☐ VILLERS-MARMERY

☐ VILLERS-SOUS-CHATILLON

☐ VILLESENEUX

☐ LA VILLE-SOUS-ORBAIS

☐ VILLE-SUR-TOURBE

☐ VILLEVENARD

☐ VILLIERS-AUX-CORNEILLES

☐ VINAY

☐ VINCELLES

☐ VINDEY

☐ VIRGINY

☐ VITRY-EN-PERTHOIS

☐ VITRY-LA-VILLE

☐ VITRY-LE-FRANCOIS

☐ VOILEMONT

☐ VOIPREUX

☐ VOUARCES

☐ VOUILLERS

☐ VOUZY

☐ VRAUX

☐ VRIGNY

☐ VROIL

☐ WARGEMOULIN-HURLUS

☐ WARMERIVILLE

☐ WITRY-LES-REIMS

Demande pour les espèces suivantes :

Espèce(s) concernée(s) par la demande

Sélectionner la ou les espèces visée(s) par la demande d'autorisation de destruction.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Bernache du Canada : de la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce au 31 mars 2026. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le tir dans les nids est interdit
- ☐ Chien viverrin : entre la clôture générale et l'ouverture générale sur autorisation préfectorale individuelle.
- ☐ Raton laveur : entre la clôture générale et l'ouverture générale sur autorisation préfectorale individuelle.
- ☐ Vison d'Amérique : entre la clôture générale et l'ouverture générale sur autorisation préfectorale individuelle.
- ☐ Corbeau freux : du 1er avril au 31 juillet 2026. Le tir peut s'effectuer sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière. Le tir dans les nids est interdit
- ☐ Corneille noire : du 1er avril au 31 juillet 2026. Le tir dans les nids est interdit
- ☐ Renard roux : du 1er mars au 31 mars 2026, au-delà du 31 mars uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole sur autorisation préfectorale individuelle.
- ☐ Lapin de garenne : du 15 août 2025 à l'ouverture générale et de la clôture générale au 31 mars 2026 sur autorisation préfectorale individuelle. L'emploi des chiens et des furets est autorisé
- ☐ Pigeon ramier : sans formalité de la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce (20 février 2026) au 31 mars 2026. Du 1er avril au 30 juin 2026 sur autorisation préfectorale individuelle. Dans les cultures d'oléagineux, protéagineux, de chanvre et de maïs ainsi qu'à proximité des séchoirs à maïs pleins. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le tir dans les nids est interdit

Je demande l'autorisation de m'adjoindre le nombre de tireurs suivant

Nombre de tireurs

ENGAGEMENTS

Délégation du droit de destruction

En cochant cette case je certifie avoir reçu délégations écrites du (des) propriétaire(s) et/ou fermier(s) pour la destruction d'animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette - ces délégation(s) pourra(ont) être demandée(s) en cas de contrôle).

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Je m'engage à fournir le bilan de mes prélèvements

En cochant cette case je m'engage à transmettre à la DDT de la Marne le bilan des destructions au plus tard le 8 septembre 2026. A défaut de réception, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le bilan peut être réalisé en ligne dans la téléprocédure dédiée en utilisant le n° du présent arrêté.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Je m'engage à prévenir la mairie de la commune concernée par les opérations de destruction en indiquant les dates

**2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES
prévisionnelles de ces opérations**

En cochant cette case je m'engage à prévenir la mairie de la commune concernée par les opérations de destruction, en indiquant les dates prévisionnelles de celles-ci.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non